Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 079-200069755-20251217-DP20250294-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250294

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Ressources humaines et communication interne

OBJET : **Signature marché réservé M25RH01 mise à disposition de personnels à titre temporaire et prestations de service**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes (CDC) Mellois en Poitou de répondre d'une part aux besoins de renfort ou de remplacement en cas d'absence d'agents au sein de la Communauté de Communes Mellois en Poitou et, d'autre part, à des prestations de service pour des petits travaux ne nécessitant pas une compétence ou une expertise plus particulière ;

Considérant les objectifs politiques de la Communauté de communes en faveur de l'emploi s'appuyant notamment sur des structures d'insertion accompagnant des personnes éloignées de l'emploi par un appui et un accompagnement vers l'emploi, la formation, … et pour lesquelles la réalisation de travaux ou de services est définie comme support à l'action d'insertion ;

Considérant que les marchés réservés aux structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE) au sens des articles L2313-13 et L2112-2 du code de la Commande Publique répondent aux objectifs de la collectivité ;

En ce sens, il est prévu un marché de services réservé aux SIAE pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum réparti en deux lots :
- lot n°1 : mise à disposition de personnels à titre temporaire
- lot n°2 : prestations de service RH

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres :
- Date de publication dématérialisée : 03/10/2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 03/10/2025
- Date de publication : 03/10/2025
- Date de publication : 03/10/2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 079-200069755-20251217-DP20250294-AU

- Date limite de remise des offres : 03/11/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 1

Vu le rapport d'analyse des offres du 21/11/2025;
Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 04/12/2025 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- Lot n° 1 : l'entreprise Association d'Insertion du Pays Mellois pour un montant maximum de 666 000,00€ HT maximum sur la durée du marché réparti entre les membres du groupement de la manière suivante :
  - CIAS : 100 000€ HT maximum sur la durée du marché
  - CDC Mellois en Poitou 566 000€ HT maximum sur la durée du marché

- Lot n° 2 : l'entreprise Association d'Insertion du Pays Mellois pour un montant maximum de 80 000,00€ HT maximum sur la durée du marché entre les membres du groupement de la manière suivante :
  - CIAS : 00€ HT maximum sur la durée du marché
  - CDC Mellois en Poitou : 80 000€ HT maximum sur la durée du marché

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature du marché n°M25RH01 relatif à la mise à disposition de personnels à titre temporaire et des prestations de service RH pour un montant total de de 746 000,00€ hors taxes maximum sur la durée du marché, selon la répartition suivante :

- L'entreprise Association d'Insertion du Pays Mellois située 48 B rue du Tapis Vert à MELLE (79500) pour le **lot n°1** « Mise à disposition de personnels à titre temporaire » pour un montant maximum de 666 000€ HT réparti entre les membres du groupement :

  - CIAS : 100 000€ HT
  - CDC Mellois en Poitou : 566 000€ HT

- L'entreprise Association d'Insertion du Pays Mellois située 48 B rue du Tapis Vert à MELLE (79500) pour le **lot n°2** « Prestation de service RH » pour un montant maximum de 80 000€ HT réparti entre les membres du groupement :

  - CIAS : 00,00 € HT
  - CDC Mellois en Poitou : 80 000€ HT

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 079-200069755-20251217-DP20250294-AU

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
17 déc. 2025